

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Division Ouest Gironde

Subdivision Territoriale et Maritime
du Bassin d'Arcachon

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON
n° 18/2010**

Arcachon, le 11/08/2010

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique, **le dimanche 15 août 2010**, de 22 h 30 à 23 h, sur la jetée Thiers à ARCACHON, le mouillage et la navigation des navires et engins nautiques immatriculés seront interdits à l'intérieur d'une zone définie par le plan ci-joint.

Un périmètre de sécurité en mer sera donc interdit à la navigation avec fermeture complète de la jetée :

- de 12 h 30 à 16 h 15 (périmètre 18 m)
- de 16 h 15 à 18 h 30 (périmètre 30 m)
- de 18 h 30 à minuit (périmètre 160 m)

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Ingénieur des T.P.E.
Pierre MORIN

FEU D'ARTIFICE 2010
périmètre de sécurité

zone de mouillage

300m

rayon 160m

300m



FEUX D'ARTIFICE 15 aout 2010

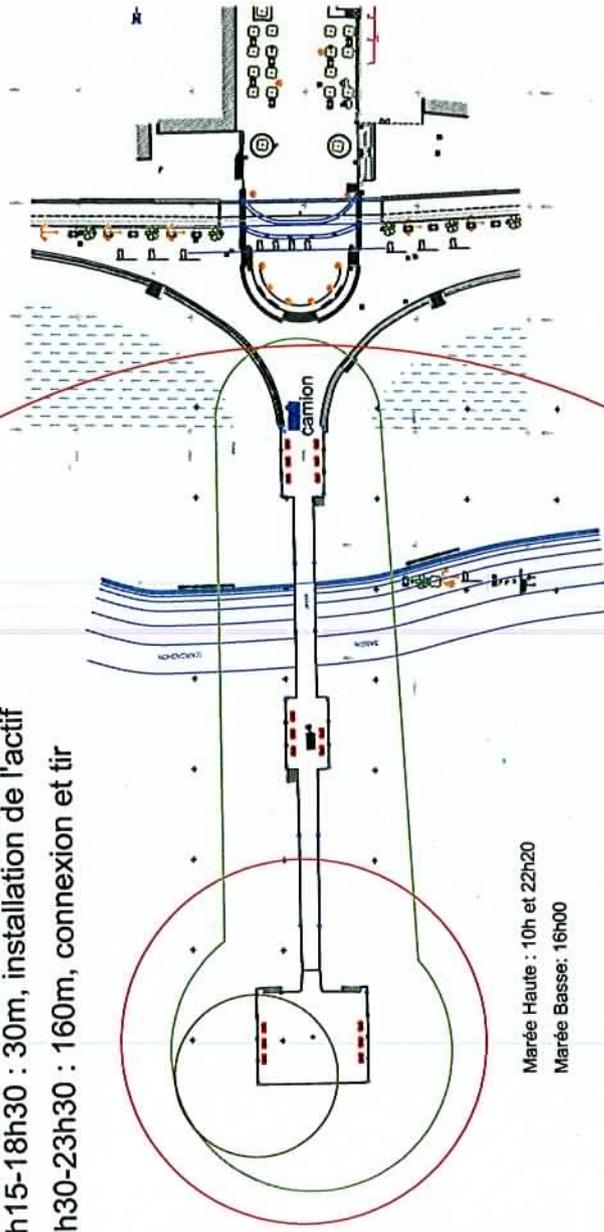
périmètre de sécurité

— 12h30-13h30 : 18m, acheminement du matériel actif

— 13h30-16h15 : 18m, stockage du matériel actif

— 16h15-18h30 : 30m, installation de l'actif

— 18h30-23h30 : 160m, connexion et tir



Marée Haute : 10h et 22h20

Marée Basse: 16h00

Coefficient : 77 et 86